



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 26 février 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.2), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 7.3), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME (jusqu'au 7.3), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.2.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, C. BARTHELET (à partir du 7.1)

Mandataires : D. SCHAUSS, M. DONEY (à partir du 7.1)

Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »	Montant de l'AP : 4 546 800 € Montant du CP 2015 : 580 000 € Montant de l'opération : 8 513 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires dont les revenus sont qualifiés de « moyens » et qui améliorent la performance énergétique de leur domicile peuvent bénéficier depuis le 26 juin 2014 d'un nouvel accompagnement financier du Grand Besançon. Ce rapport fait état de 5 nouvelles demandes de prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements pour un montant prévisionnel de 8 513 €.

I. Rappel des conditions d'éligibilité à la prime à l'amélioration de la performance énergétique

La prime à l'amélioration de la performance énergétique (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement.

Les conditions de ressources suivantes ont été fixées par délibération du 26 juin 2014 :

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources ⁽¹⁾
1	de 18 263 € ⁽²⁾ à 25 000 €
2	de 26 709 € ⁽²⁾ à 35 000 €
3	de 32 119 € ⁽²⁾ à 42 500 €
4	de 37 525 € ⁽²⁾ à 50 000 €
5	de 42 952 € ⁽²⁾ à 57 500 €
Par personne supplémentaire	+ 7 500 €

(1) revenu fiscal de référence de l'année n-2

A noter qu'en deçà de ces plafonds de ressources, les ménages du Grand Besançon peuvent bénéficier de l'aide à l'amélioration de la performance énergétique (AAPEL) pour le financement de leurs travaux.

II. Nature et montant de la prime à l'amélioration de la performance énergétique

Il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit thermique ou diagnostic de performance énergétique).

III. Participation complémentaire

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée (audit thermique ou diagnostic de performance énergétique), dans la limite de son coût réel et plafonné à 250 € par logement.

IV. Demandes de prime pour un gain de performance énergétique de 25 à 49 %

1^{er} Madame DUPREY Florence et Monsieur François LEUPARD - Miserey-Salines

Type de bâti : maison individuelle de 1973

Travaux réalisés : installation d'un poêle à bois, remplacement des menuiseries extérieures

Classe E initiale - Classe D atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux TTC : 19 790 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 33 %

Participation prévisionnelle* du Grand Besançon : 1 590 €

(Prime de 1 350 € + participation audit énergétique 240 €)

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 15 % du montant TTC des travaux

2nd Monsieur GIRARDOT Bernard - Montferrand le Château

Type de bâti : maison individuelle de 1979

Travaux réalisés : isolation des combles perdus, remplacement des menuiseries extérieures

Classe E initiale - Classe D atteinte après travaux / performance énergétique BBC Rénovation

Montant de travaux TTC : 12 237 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 27 %

Participation prévisionnelle* du Grand Besançon : 1 403 €

(Prime de 1 350 € + participation audit énergétique 53 €)

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 15 % du montant TTC des travaux

3rd Monsieur VATIN Nicolas - Besançon

Type de bâti : Copropriété le Clémenceau - 1970

Travaux réalisés : isolation des murs par l'extérieur, changement de chaudière

Montant de travaux TTC : 8 248 € (quote-part)

Participation prévisionnelle* du Grand Besançon : 1 350 €

(Prime de 1 350 €)

Gain énergétique réalisé après travaux : 30 %

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 33 % du montant TTC des travaux

4th Monsieur DE MURCIA Pierre-Yves - Besançon

Type de bâti : Copropriété le Clémenceau - 1970

Travaux réalisés : isolation des murs par l'extérieur, changement de chaudière

Montant de travaux : 16 880 € (quote-part)

Participation prévisionnelle* du Grand Besançon : 1 395 €

(Prime de 1 350 € + participation audit énergétique 45 €)

Principaux financements :

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 16 % du montant TTC des travaux

V. Demandes de prime pour un gain de performance énergétique de 50 % et plus

I ↵ Monsieur VAUCHY Fabrice - Torpes

Type de bâti : maison individuelle de 1920

Travaux réalisés : réfection et isolation de la toiture, isolation des murs par l'extérieur et l'intérieur, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage (chaudière bois à granulés), installation d'une VMC hygroréglable double flux

Classe E initiale - Classe B atteinte après travaux / **performance énergétique BBC Effinergie**

Montant de travaux TTC : 71 426 €

Gain énergétique réalisé après travaux : 85 %

Participation prévisionnelle* du Grand Besançon : 2 775 €

(Prime de 2 700 € + participation audit énergétique 75 €)

Principaux financements :

Conseil Régional « Effilogis » : 8 415 €

Prime « rénovation énergétique » de l'Etat : 1 350 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 17,50 % du montant TTC des travaux

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement sera par ailleurs appliqué à hauteur de 80% d'aides en tant que de besoin.*

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 5 demandes de prime pour un montant total prévisionnel de 8 513 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 10 MARS 2015